Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260925-202673_DELIB-DE

DELIBERATION
Création Conseil Municipal des enfants et des jeunes

Date de convocation 16 septembre 2026	L'an deux mil VINGT SIX, le 22 septembre
Date d'affichage 24 septembre 2026	Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire.
Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 09 - votants : 11	Etaient présents: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc.. ALLANIC Christian. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan BLANCHET Julien. MMES. MOISDON Emilie CHERON Béatrice. MALAMITSAS Véronique. Absents : MME BLANCHET Véronique, pouvoir à M. LE SCOARNEC Goustan MME LE PALMEC Valérie, pouvoir à Mme MALAMITSAS Véronique Formant la majorité des membres en exercice A été élue secrétaire : Mme CHERON Béatrice

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 (compétences du conseil municipal) et L. 2143-2 (comités consultatifs) ;
Considérant la volonté de la municipalité de favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie locale dès le plus jeune âge ;
Considérant l'intérêt de permettre aux jeunes de la commune de s'exprimer, de proposer et de concrétiser des projets collectifs touchant à leur cadre de vie ;

Comme annoncé dans le programme du nouveau Conseil Municipal, il est décidé à l'unanimité la création d'un Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants.

L'objectif est d'avoir un rôle éducatif sur le fonctionnement de la Commune et de son Conseil Municipal et un rôle consultatif en collectant les idées et initiatives des jeunes pour améliorer la vie dans leur commune.

Fait et délibéré à Hoedic le 22 septembre 2026

Pour copie conforme à Hoedic le 24 septembre 2026

MAIRIE DE HOEDIC (MORBIHAN)